

La « der des ders » : guerre totale, paix totale ?

Philippe Moreau Defarges

DANS **POLITIQUE ÉTRANGÈRE** 2014/1 Printemps, PAGES 27 À 39
ÉDITIONS **INSTITUT FRANÇAIS DES RELATIONS INTERNATIONALES**

ISSN 0032-342X

ISBN 9782365672290

DOI 10.3917/pe.141.0027

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-politique-etrangere-2014-1-page-27?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Institut français des relations internationales.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

La « der des ders » : guerre totale, paix totale ?

Par Philippe Moreau Defarges

Philippe Moreau Defarges est chercheur et codirecteur du rapport RAMSES à l'Institut français des relations internationales (Ifri). Son dernier ouvrage publié est *L'Histoire de l'Europe pour les Nuls*, Paris, First Éditions, 2013.

La Conférence de paix de Paris de 1919-1920 conclut la Première Guerre mondiale et doit établir les conditions d'une paix durable, pour ne pas dire perpétuelle. Elle sème en fait les graines de conflits futurs, notamment en imposant à l'Allemagne une punition exceptionnelle. Les leçons de cette Conférence ont été tirées, en particulier après la Seconde Guerre mondiale. Les traités de paix ne visent plus à assommer les vaincus mais à faciliter leur intégration dans le concert des nations.

politique étrangère

1919, *J'accuse* d'Abel Gance. Dans cette œuvre saisissante, le cinéaste fait surgir, tels des zombies, les soldats morts de leurs tombes. Ces malheureux au corps ravagé se rassemblent en des processions infinies hurlant « Plus jamais ça ! » La Grande Guerre doit être la « der des ders ». Dix-huit ans plus tard, en 1937, l'indignation n'est plus là, comme le raconte *La Grande Illusion* de Charles Spaak et Jean Renoir. À la fin du film, deux prisonniers évadés concluent : « – En espérant que c'est la dernière... – Ah ! tu te fais des illusions. »

Le film de Spaak et Renoir renvoie au livre du Britannique Norman Angell (1872-1967) qui a lui aussi pour titre *La Grande Illusion*. La première édition de l'ouvrage paraît en 1910, quatre ans avant la descente aux enfers. Pour Angell, une guerre entre grandes puissances est désormais impossible, les sociétés industrielles étant trop habituées au confort, trop conscientes des exigences économiques pour s'épuiser dans d'inutiles combats. Le retentissement de l'ouvrage est considérable. Une deuxième édition paraît en 1933, année de l'accession au pouvoir d'Adolf Hitler. Angell, prenant acte de l'« accident » de 1914-1918, conclut pourtant que la rationalité économique finira par l'emporter.

La Grande Guerre doit donc être la dernière. Le 27 août 1928, le pacte Briand-Kellogg déclare *la guerre hors la loi* ; 60 États adhèrent au texte.

La Grande Guerre ne sera pas la « der des ders » ; mais une rupture capitale s'est produite. La guerre cesse d'être vue comme une fatalité, comme un phénomène quasi naturel emportant périodiquement les sociétés ; elle devient un fait social que l'on peut analyser, ou une maladie que l'on doit et peut guérir.

La Première Guerre mondiale et la Conférence de paix de Paris qui la conclut remodelent la problématique de la paix. Comme la guerre, la paix doit être totale. Il s'agit ici d'analyser les facteurs qui promeuvent cette nouvelle donne, puis d'examiner les contradictions toujours actuelles auxquelles se heurte cette paix rêvée juste et perpétuelle.

Une problématique radicalement reformulée

Les conférences diplomatiques du XIX^e siècle (Vienne, 1814-1815 ; Paris, 1856 ; Berlin, 1878 puis 1884-1885) sont de grandes messes que régit un rituel bien établi. Les participants appartiennent à la même aristocratie, pratiquent la même langue, le français des salons.

La Conférence de Paris (janvier 1919-août 1920) met en place un monde nouveau¹. La diplomatie sort des cabinets et des salons pour s'installer sur la place publique. Dans les discours, et aussi pour beaucoup d'esprits, la paix ne vise plus à photographier un équilibre entre des puissances ; elle doit satisfaire des principes et les matérialiser, et d'abord celui du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Les intérêts étatiques doivent donc être subordonnés à des exigences supérieures. On ne peut se contenter d'obtenir ce que l'on réclame ; encore faut-il prouver que ces demandes sont conformes, au moins dans la rhétorique, aux normes d'un ordre public démocratique.

Trois facteurs se sont combinés pour imposer cette nouvelle donne : l'atrocité des combats ; l'appel aux peuples colonisés ; l'entrée dans la guerre des États-Unis du président Wilson.

Une guerre qui brise les sociétés

Depuis que la guerre existe, les champs de bataille sont tristes : monceaux de cadavres, uniformes en lambeaux et souillés, puanteur, blessés gémissants, pillards se faufilant entre les morts... Waterloo, morne plaine ! La Grande Guerre confère pourtant à l'horreur des dimensions inédites, qui pénètrent au cœur des sociétés européennes et les terrifient.

1. Voir notamment M. MacMillan, *Les Artisans de la paix. Comment Lloyd George, Clemenceau et Wilson ont redessiné la carte du monde*, Paris, JC Lattès, 2006.

– Les chiffres sont astronomiques : 65 millions d’hommes mobilisés ; près de 9 millions de tués ; plus de 20 millions de blessés. Ces statistiques rendent mal compte des souffrances accumulées : offensives inutiles anéantissant des dizaines de milliers de jeunes gens ; légèreté ou aveuglement insupportables de chefs militaires décidant dans le confort des états-majors d’opérations catastrophiques ; tranchées envahies par l’humidité et la vermine ; nourriture pourrie... Tout cela s’éternise plus de quatre ans !

– La fracture entre le front et l’arrière fouette l’amertume de la troupe. Dessins, romans, films opposent soldats prisonniers des tranchées et civils vivant comme si la guerre n’avait pas lieu. Peut-on mourir pour une patrie qui vous ignore ? En Allemagne s’enracine progressivement la terrible légende du « coup de poignard dans le dos » : les civils, par leur égoïsme et leur lâcheté, auraient privé l’armée d’une victoire assurée. L’amertume des anciens combattants nourrit le *Mein Kampf* d’Adolf Hitler.

– La photographie, apparue lors de la guerre de Sécession (1861-1865), et le cinématographe remplacent la peinture aux armées. Les tableaux ont toujours de belles couleurs, se centrent sur les chefs, exaltent l’héroïsme, escamotent ou magnifient le sang et la boue. La photo, le film en noir et blanc montrent le vieillissement prématuré de visages mangés par la barbe, les silhouettes sautillantes de fantassins courant dans les paysages bouleversés par l’artillerie : l’idéalisation n’est plus possible.

– Les soldats ont toujours écrit des souvenirs, des mémoires. Mais cette fois ils prennent vraiment la parole, racontent, touchent un immense public : en 1919, *Les Croix de bois* de Roland Dorgelès ; en 1928, *À l’ouest, rien de nouveau* d’Erich Maria Remarque, qui donne naissance à un film qui remplira les salles ; en 1932, c’est le *Voyage au bout de la nuit* de Louis-Ferdinand Céline... Il ne s’agit plus d’exalter mais de mettre à nu les souffrances quotidiennes et l’absurdité des combats.

– La guerre engendre la révolution, d’abord en Russie avec celle d’octobre 1917. Les couches dirigeantes européennes ne peuvent éprouver qu’un sentiment de cataclysme, que résume en 1919 la célèbre formule de Paul Valéry : « Nous autres, civilisations, nous savons maintenant que nous sommes mortelles. »

– La guerre, même terminée, s’installe dans les rues, dans la vie quotidienne : gueules cassées par les obus et les balles ; anciens combattants

s'enfonçant dans une misère sordide² ; veuves de guerre enveloppées de voiles noirs ; monuments aux morts ; défilés commémorant l'armistice...

Tous ces éléments, même s'ils font du pacifisme un courant permanent, ne garantissent pas la paix. Hitler, qui a passé quatre ans au front dans les conditions les plus dures et a été blessé à deux reprises, n'a désormais qu'une obsession : la vengeance par les armes, le triomphe militaire de l'Allemagne. Et pourtant les opinions – et même l'opinion allemande – ont d'abord peur d'une nouvelle tuerie³.

La mobilisation des empires

La guerre dévorant des quantités croissantes de combattants, les belligérants ont constamment manqué de poitrines et de bras. Or le Royaume-Uni et la France disposaient d'un atout exceptionnel : des empires coloniaux étendus, avec des populations corvéables à merci.

Le Royaume-Uni, élitiste ou prudent, sollicite le Commonwealth blanc : Canada, Australie, Nouvelle-Zélande... et ne recrute que des volontaires. La France hésite longtemps à faire appel à des peuples qui, souvent, résistent durement à la domination française. Mais à compter de 1917, l'importance des pertes impose le recours aux coloniaux : spahis marocains, tirailleurs sénégalais, ouvriers annamites et même chinois.

Le Royaume-Uni, fidèle à ses traditions stratégiques, explore quant à lui fiévreusement les possibilités d'attaque indirecte ou de contournement : il faut frapper l'ennemi sur ses arrières ou ses faiblesses cachées. D'où, à partir de 1916, l'organisation de la révolte arabe, qui portera un coup mortel à l'Empire ottoman.

L'appel aux colonisés pourrait avoir un prix : la reconnaissance de leurs droits, la prise en compte de leurs revendications. La France ne veut pas en entendre parler : ces populations ne sont pas adultes et doivent rester sous tutelle. Le Royaume-Uni se montre, ou se veut, plus habile : il promet aux Arabes un royaume, tout en garantissant aux juifs un foyer national en Palestine (Déclaration Balfour, 2 novembre 1917).

2. Voir par exemple, dans une immense littérature, le prix Goncourt 2013 : P. Lemaître, *Au revoir là-haut*, Paris, Albin Michel.

3. En septembre 1938, Hitler est acclamé par les Allemands pour avoir sauvé la paix à Munich. Le *Führer* comprend très bien la réaction de son peuple. Il est furieux : la prochaine fois, il y aura la guerre !

De tout cela résultent des imbroglios toujours actuels. La boîte de Pandore des droits à l'indépendance ouverte, elle ne se refermera plus. En 1919, Paris accueille beaucoup de ceux qui se battent pour la liberté de leur pays. Le prince Fayçal, fils du chérif de La Mecque, flanqué de Lawrence d'Arabie, vient demander sa récompense : un royaume arabe souverain. Le militant révolutionnaire Ho Chi Minh loue un complet-veston, espérant être reçu par le président américain Woodrow Wilson et faire valoir le droit des Vietnamiens à l'indépendance⁴. Pour la première fois, la scène diplomatique s'ouvre aux représentants des peuples et à leurs revendications révolutionnaires. Même les exclus se font entendre : ainsi, le 4 mai 1919, le peuple chinois s'enflamme contre le transfert de territoires chinois administrés par l'Allemagne au Japon⁵.

Le prix de l'appel aux colonisés

Les empires tiennent tant que leurs maîtres sont vainqueurs. Tout au long de l'entre-deux-guerres, les troubles sont réguliers. Que surviennent des défaites (en 1940, débâcle de la France entraînant le contrôle de l'Indochine par le Japon impérial ; le 15 février 1942, prise de Singapour par les Japonais – 100 000 prisonniers britanniques), les édifices vermoulus s'effondrent dans des crépuscules sanglants, de la Palestine à l'Indochine, de l'Inde à l'Algérie.

Le sauveur américain

Le 6 avril 1917, les États-Unis du président Wilson⁶ déclarent la guerre à l'Allemagne. Même si la Russie, emportée par la révolution bolchevique, lâche bientôt l'Entente (paix de Brest-Litovsk, 3 mars 1918), les puissances occidentales sont désormais certaines de l'emporter. Les empires centraux, coupés des échanges mondiaux et n'ayant plus accès aux capitaux américains, sont condamnés à un inexorable étranglement économique.

Pour Wilson et les Américains, le combat ne saurait pourtant être motivé par de bas intérêts d'État ; il doit obéir à des motivations supérieures : mettre fin aux interminables querelles européennes, instaurer la « vraie » paix, celle à laquelle aspirent les philosophes, notamment Emmanuel Kant (*Projet de paix perpétuelle*, 1795). Le 8 janvier 1918, le président Wilson énonce ses « Quatorze Points » dans un message au Congrès des États-Unis. Le 14 décembre 1918, Wilson arrive à Paris pour la Conférence de paix. Il est accueilli en sauveur par des foules en délire. Wilson, qui a une haute idée de lui-même, est convaincu d'être le messager d'une paix enfin authentique.

4. P. Mishra, *From the Ruins of Empire. The Revolt against the West and the Remaking of Asia*, Londres, Penguin, 2013, p. 194.

5. Ce dernier, porte-parole des « jaunes », n'oublie en rien ses appétits, quitte à déchaîner la rage impuissante de son colossal voisin.

6. A. Scott Berg, *Wilson*, New York, Simon and Schuster, 2013.

Les Européens, formés par le réalisme machiavélien, se trouvent pris entre deux utopies. À l'est, la révolution soviétique annonce une terre libérée des guerres capitalistes et convertie au communisme. Le wilsonisme s'en tient à un contrat entre les États, la Société des Nations (SDN). Face au tremblement de terre soviétique, le wilsonisme apparaît comme la moins mauvaise solution...

Ces trois éléments – violence extrême de la guerre, participation des peuples soumis, entrée en guerre des États-Unis – redessinent le paysage géohistorique mondial. L'Europe est maintenant irrémédiablement prise dans un jeu planétaire. En outre et peut-être surtout, les enjeux de valeurs échappent à l'Europe : les revendications égalitaires, démocratiques se déplacent vers les colonisés ; et les États-Unis se retrouvent dans une position de phare, de référence.

Les équivoques de la « vraie » paix

La Conférence de Paris est un laboratoire de la paix. Le but est donc d'arrêter les éléments d'une paix perpétuelle. Même si les traités issus de la Conférence apportent des réponses grosses d'une nouvelle guerre (des frontières de la Pologne au démantèlement de l'Autriche-Hongrie) et sont remplis de contradictions, la réunion de Paris pose les questions fondamentales de toute paix à venir. Ces problématiques ne quittent pas l'agenda international depuis un siècle. Elles sont au nombre de cinq : la contractualisation de la paix ; le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ; le règlement économique de la paix ; le besoin de coupable ; l'instauration d'un système surveillant et maintenant la paix.

Les premiers pas chancelants d'une paix contractuelle

« Une association générale des nations devra être formée [...] dans le but de fournir les garanties mutuelles d'indépendance politique et d'intégrité territoriale aux grands comme aux petits États. » (Quatorzième point du message au Congrès du président Wilson, 8 janvier 1918). Pour le chef de l'État américain, les États doivent cesser de vivre dans une jungle et établir entre eux une société. Le premier pilier de la paix sera un pacte égalitaire entre tous les États, ceux-ci se soumettant à des règles communes.

La Conférence de Paris ne reflète en rien cette vision démocratique, universaliste. Seuls les vainqueurs (France, Royaume-Uni, États-Unis, Italie) – le Conseil des quatre – décident. Les vaincus (Allemagne, Autriche-Hongrie, Empire ottoman) ne sont pas admis à la table des discussions ; ils attendent le verdict des puissances victorieuses, le *diktat* de Versailles,

première cible, demain, de la rhétorique hitlérienne. Des acteurs de poids, principalement la jeune Russie soviétique, ne sont pas invités.

En 1919, à Paris, la matérialisation d'une paix universaliste bute contre trois obstacles : ce que fut la rage des combats implique de mettre certains États en pénitence (en clair les vaincus, et d'abord l'Allemagne) ; les peuples non européens sont encore perçus comme inférieurs, donc indignes d'être des signataires responsables ; enfin, la peur du communisme fait de la Russie soviétique une pestiférée.

L'idéalisme wilsonien est, lui-même, lourd d'ambiguïtés. Wilson est originaire de Virginie, État du Sud. À la demande du Japon, nation « jaune », la Conférence de Paris débat de l'inscription de l'égalité des races dans le pacte de la future SDN. À l'issue de laborieuses discussions, un compromis consacrant l'égalité des « nations » est soutenu par une majorité d'États. Wilson fait valoir qu'une telle disposition requiert un accord unanime et enterre le projet.

L'ambiguïté de l'idéalisme wilsonien

Alors la paix avec qui ? Dans l'entre-deux-guerres, les exclus de la SDN (Union soviétique, Allemagne, etc.) finissent par être inclus (l'Allemagne en 1926, l'URSS en 1934) pour soit s'exclure (l'Allemagne en 1935) soit être exclus (l'URSS en 1939). Il faudra attendre les années 1950 pour que l'Organisation des Nations unies (ONU) concrétise un universalisme simple. La multiplication des indépendances dans le sillage de la décolonisation balaie les ultimes velléités de filtrage des deux supergrands. Tout État a maintenant vocation à rejoindre l'Organisation, même si, parfois, l'adhésion peut se faire attendre quelque temps (par exemple pour les deux Allemagnes admises en 1973 ou les deux Corées en 1991).

Une paix est réelle si elle relie tous les États – ou elle n'est pas... Elle doit donc être inclusive. À la fin du xx^e siècle, tant l'effondrement du bloc communiste que le ralliement des pays du Sud à l'économie de marché ou au discours des Droits de l'homme s'inscrivent sans conteste dans une telle dynamique d'universalisation de la paix.

La boîte de Pandore de l'autodétermination

À chaque nation son État ; à chaque État sa nation. Cette composante en apparence évidente de la paix wilsonienne se heurte, dès l'énoncé des « Quatorze Points », à d'insurmontables difficultés. Les peuples sont enchevêtrés, leur cohésion est très variable. Certaines régions sont revendiquées par plusieurs peuples, chacun avançant d'excellents

arguments pour faire valoir son droit de premier occupant. Et les États doivent avoir une certaine viabilité économique... Pour les vainqueurs, les exigences territoriales ne sont pas négociables. La France n'a jamais renoncé aux provinces perdues en 1871, elle a terriblement souffert des hostilités et n'imagine pas que les Alsaciens-Lorrains ne rejoignent pas la nation.

Les traités de paix accouchent de formules territoriales bizarres et instables. La Pologne, loin d'être composée seulement de « Polonais », héberge de multiples minorités (un tiers de la population). Deux nations de synthèse sont créées : la Tchécoslovaquie et le royaume des Serbes-Croates-Slovènes nommé Yougoslavie en 1929.

Une adéquation parfaite entre peuples et territoires se révélant impossible, la SDN est dotée d'un régime sophistiqué de protection des minorités. Des pétitions peuvent être adressées à la SDN, elles sont examinées par un comité restreint issu du Conseil. Dans les années 1920, le dispositif fonctionne relativement bien, les États aux minorités les plus visibles (Tchécoslovaquie, Roumanie, Pologne) se soumettant aux injonctions de la SDN pour consolider leur légitimité internationale. L'Allemagne de la République de Weimar joue le jeu de la SDN pour la défense des minorités allemandes d'Europe centrale et orientale.

À partir de 1933, avec Hitler, la donne change radicalement : il ne s'agit plus de veiller aux droits des minorités allemandes mais d'intégrer ces populations dans le Reich. Et à l'issue de la Seconde Guerre mondiale, les vainqueurs tranchent dans le vif : la protection des minorités passe à la trappe, les Allemands sont expulsés vers l'Allemagne et les États « homogénéisés » (notamment la Pologne).

Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, l'articulation aléatoire entre peuples et territoires n'en font pas moins partie des questions enracinées dans l'ordre international. Dès les lendemains de la Seconde Guerre mondiale, et surtout à partir des années 1970, les revendications surgissent ou resurgissent, toujours vivaces : Cachemire, Pays Basque, Catalogne, Écosse, Corse, Kurdes, etc.

Quelle solution économique : punir ou réintégrer ?

Traditionnellement, la paix est aussi punitive : le vaincu doit payer, parce qu'il a perdu d'abord, mais aussi parce qu'il ne doit pas pouvoir se venger. Les vainqueurs de 1918, notamment le Royaume-Uni et, surtout, la France saignée à blanc par la guerre ne peuvent que vouloir punir l'Allemagne le

plus sévèrement possible. Mais cette fois-ci, la punition est exceptionnelle : l'Allemagne paiera tous les dommages causés par le conflit. Amputations territoriales, dépeçage des possessions coloniales, plafonnement des capacités militaires, réparations frappent le vaincu.

Une voix se dresse contre cette approche punitive, celle de l'économiste britannique John Maynard Keynes (1883-1946), associé aux travaux du traité de paix⁷. En 1919, son ouvrage *Les Conséquences économiques de la paix* se concentre sur un argument : l'Europe ne peut se reconstruire ni rebondir si sa première économie, sa locomotive, l'Allemagne, est paralysée ou enchaînée par le fardeau des réparations. Keynes rompt avec le raisonnement établi : le vaincu est peut-être un ex-ennemi, mais il est surtout un futur partenaire commercial et financier. Le livre de Keynes a un écho considérable.

La Conférence de Paris oscille entre les deux visions. L'article 231 du traité de Versailles déclare l'Allemagne et ses alliés coupables d'une guerre d'agression et leur impose des réparations. En même temps, la partie XIII du traité crée l'Organisation internationale du travail (OIT), qui implique un ordre social juste dont tous doivent également bénéficier. Il reste que l'après-guerre est irrémédiablement grevé par des défis financiers insolubles, le paiement par l'Allemagne des réparations se dissociant mal de l'affaire – très épineuse – du remboursement des dettes britannique et française aux États-Unis.

En 1945, l'Union soviétique de Staline s'en tient à une haine vengeresse : elle démonte les usines allemandes qui finissent rouillées en Sibérie. Les Occidentaux – États-Unis, Royaume-Uni et France – optent initialement pour la punition (voir le plan Morgenthau⁸ de « pastoralisation » de l'Allemagne). L'administration américaine en Allemagne de l'Ouest conclut pourtant très rapidement qu'une Allemagne sans industrie serait vouée à vivre, ses besoins élémentaires – nourriture, chauffage, etc. – devant être assumés par le contribuable américain. À partir de 1947, l'idée de punition est abandonnée. L'Allemagne année zéro est totalement remodelée, tel un phénix renaissant de ses cendres. Il en ira de même pour le Japon.

Le 5 juin 1947, le lancement du plan Marshall consacre cette vision intégratrice : les vaincus doivent être refondus de fond en comble et trouver

7. Keynes a de nombreux amis dans la finance allemande. Pour les adeptes de la théorie du complot, ce penchant germanophile expliquerait la bienveillance de Keynes à l'égard de l'Allemagne.

8. Henry Morgenthau J^r (1891-1967) fait partie des promoteurs du *New Deal* de Franklin D. Roosevelt. Il a longtemps été secrétaire au Trésor.

leur place dans un nouveau système d'échanges. De même, en 1989-1991, l'Occident parie pour l'entrée dans la mondialisation des États ex-communistes, à leur tour complètement rebâtis (économie de marché, démocratie pluraliste, entrée pour certains d'entre eux dans l'Union européenne, etc.).

Aujourd'hui, la paix ne saurait être qu'intégratrice. Le vaincu, pour être guéri de toute tentation de vengeance, ne doit pas être puni, mais être transformé pour devenir un État « normal », conforme aux valeurs des vainqueurs.

Il faut un coupable !

« Les puissances alliées et associées mettent en accusation publique Guillaume II de Hohenzollern, ex-empereur d'Allemagne, pour offense suprême contre la morale internationale et l'autorité sacrée des traités. Un tribunal spécial sera constitué pour juger l'accusé en lui assurant les garanties essentielles du droit de la défense » (article 227 du traité de Versailles). La Grande Guerre, du fait du nombre des tués et d'atrocités multiples, requiert d'identifier des coupables... Un ou des individus doivent être poursuivis, jugés et condamnés.

Le procès de Guillaume II n'aura jamais lieu. Les Pays-Bas, où il s'est réfugié, refusent de l'extrader. La recherche et le jugement de coupables n'en constituent pas moins un acquis irréversible : on le verra, à l'issue de

Le procès de Guillaume II n'a pas eu lieu

la Seconde Guerre mondiale, avec les tribunaux de Nuremberg et de Tokyo. Dans les années 1990, les guerres de Yougoslavie et diverses accusations de génocide entraînent l'instauration de tribunaux pénaux chargés de punir les responsables politiques des crimes liés à ces tragédies. Le 1^{er} juillet 2002, une Cour pénale internationale (CPI), chargée de juger toute personne ayant utilisé son pouvoir pour commettre ou ordonner des crimes de masse, est installée à La Haye.

La question qui avait surgi à l'issue de la Première Guerre mondiale est toujours là : s'il y a des coupables, quels sont-ils ? Le doigt vengeur accusant Guillaume II oubliait ou escamotait tant d'autres responsables : gouvernants n'ayant pas su arrêter l'engrenage menant à la guerre ; chefs militaires ayant fait massacrer leurs hommes ou complices d'atrocités frappant des civils...

La justice pénale internationale continue de trébucher contre des difficultés peut-être insurmontables. Seuls vaincus ou perdants se retrouvent

dans le box des accusés. Les procès n'en finissent pas⁹. Des sommes considérables sont dépensées pour finalement ne punir souvent que des seconds couteaux ou des vieillards ayant eu le temps de mettre à l'abri des richesses mal acquises.

Quel policier ?

Quel policier pour l'Europe de l'après-Première Guerre mondiale ? La France et le Royaume-Uni savent qu'ils ne feraient pas le poids face à une Allemagne ayant retrouvé toute sa force. Les États-Unis s'imposent comme le bouclier nécessaire. Mais ils ne veulent absolument pas de cette responsabilité ; le Sénat américain ne réunit pas la majorité des deux tiers indispensable à la ratification du traité de Versailles.

Un policier officiel voit tout de même le jour : le Conseil de la SDN. Le dispositif est loin d'être clair. Le Conseil est chargé d'empêcher les guerres, de régler les différends qui peuvent surgir. Composé de membres permanents – les vainqueurs : Royaume-Uni, France, Italie et Japon¹⁰ – et de membres non permanents élus par l'Assemblée (soit au total jusqu'à 14 membres), le Conseil fonctionne par consensus, ce qui le voue à des positions molles. Son impuissance éclate en 1935. Face à l'invasion de l'Éthiopie par l'Italie mussolinienne, le Conseil tergiverse, n'étant pas prêt à affronter une grande puissance européenne.

Pour quelques-uns – en particulier pour le maréchal sud-africain Jan Christiaan Smuts (1870-1950), combattant antibritannique dans la guerre des Boers (1899-1902) et devenu un partisan enthousiaste de l'Empire britannique –, seul un système néoimpérial, faisant des puissances anglo-saxonnes (États-Unis, Royaume-Uni, etc.) le cœur de la gouvernance mondiale, peut assurer une véritable paix¹¹. La paix ne peut être administrée que par une élite sûre d'elle-même, ayant une longue expérience des affaires du monde

Franklin D. Roosevelt veut une association sans équivoque des vainqueurs de 1945 : États-Unis, Royaume-Uni et Union soviétique, auxquels sont ajoutées la Chine et la France. Ces cinq États sont membres permanents

9. Un exemple de cette tragique difficulté de la justice pénale internationale est fournie par le Cambodge des Khmers rouges. Les massacres ont lieu entre 1975 et 1978. Le tribunal spécial chargé de juger ces crimes commence ses travaux en juillet 2006, 30 ans après la tragédie. Le tribunal ferme ses portes en novembre 2013. Bilan : trois procès, dont les inculpés ont tous plus de 80 ans.

10. Les États-Unis auraient dû être l'un des membres permanents du Conseil. Mais, comme ils ne ratifient pas le traité de Versailles, ils ne siègent pas au Conseil.

11. M. Mazower, *No Enchanted Palace: The End of Empire and the Ideological Origins of the United Nations*, Princeton, NJ, Princeton University Press, 2009.

du Conseil de sécurité des Nations unies. Ils reçoivent chacun un droit de veto ; ce qui sera fait en matière de maintien de la paix ne doit pas susciter l'opposition de ces cinq.

Les présidents Roosevelt puis Truman se battent pour un soutien massif des États-Unis à l'ONU. Le 28 juillet 1945, la ratification de la charte est votée par 89 sénateurs ; deux seulement la rejettent. Mais les États-Unis découvrent qu'un dispositif institutionnel, aussi élaboré soit-il, peut être aisément paralysé (rupture entre les deux grands alliés, États-Unis et URSS). Au-delà du droit, il faut donc un policier de fait, et cette mission ne saurait incomber qu'aux États-Unis.

Cette question du policier demeure ouverte. À partir des années 1990, la fin de l'antagonisme Est-Ouest permet au Conseil de sécurité de fonctionner à peu près normalement. Mais les difficultés de fond subsistent. Les très grandes puissances n'acceptent pas de policier onusien dans les zones qu'elles considèrent comme potentiellement menaçantes pour leur sécurité (par exemple le Caucase pour la Russie). L'ONU récupère, en revanche, les bourbiers dont nul ne souhaite s'occuper, et s'y enlise (voir l'Afrique des Grands Lacs).

La Grande Guerre, par les souffrances qu'elle occasionne, les bouleversements qu'elle engendre, transforme radicalement les approches de la guerre et de la paix. Quatre leçons ont bien été retenues.

– *Le système diplomatique doit devenir contractuel, les États acceptant des droits et des obligations écrits.* La société tente de remplacer la jungle, les États intériorisant un code de conduite civilisée, qui se constitue en seconde nature.

– *Tout automatisme doit être écarté, et la négociation ne doit jamais cesser.* Les souvenirs de l'été 1914 sont dominés par l'engrenage infernal des mobilisations, chacune entraînant d'autres, chaque état-major redoutant d'être en retard sur les autres et d'être surpris. Pour éviter cette folle fuite en avant, la négociation diplomatique, politique ne doit jamais s'arrêter ou se laisser intimider par les exigences des militaires.

– *Les vaincus ne doivent pas être condamnés et exclus, tout doit être fait pour les intégrer dans la paix des vainqueurs.* La plus grande erreur du traité de Versailles est bien son caractère punitif (en premier lieu par les réparations). Il ne faut pas punir, mais écraser puis recréer le vaincu dans sa

constitution la plus intime. C'est ce qui sera finalement fait au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Le vaincu doit savoir dans sa chair qu'il est vaincu, mais il ne doit pas, et ne peut pas, être damné, sous peine d'en faire un fauve mûr pour toutes les vengeances.

– *Une mise à plat de ce qui s'est produit doit avoir lieu.* À l'issue de la Grande Guerre, le procès de Guillaume II stipulé par le traité de Versailles ne peut sans doute avoir lieu. Un empereur reste un peu sacré. De plus, il ne saurait être le seul responsable de la catastrophe. En 1945, les procès de Nuremberg ou de Tokyo visent plusieurs individus et s'efforcent de cerner le pourquoi des atrocités. Mais les procès de gouvernants ne peuvent se borner au seul appétit de punition des coupables, ils doivent aider à mieux appréhender ce qui s'est passé pour que cela ne se reproduise plus. Dans cette logique, faut-il ne juger que des vaincus ? Mais peut-on juger des vainqueurs ? La question de la justice pénale internationale est irrémédiablement posée, mais les solutions ne sauraient se matérialiser que très laborieusement.

Les leçons de l'histoire ne sont jamais simples, mais toujours équivoques, susceptibles d'interprétations multiples et contradictoires. Au total et dans une certaine mesure, la Grande Guerre aura bien été *la der des ders*. Après elle, la guerre ne peut plus, ne doit plus, être une fatalité ; elle doit pouvoir être évitée si les hommes s'organisent pour qu'elle ne soit plus possible. Le chantier est ouvert, qui n'est pas près de s'achever.



Mots clés

Première Guerre mondiale
Traité de Versailles
Justice pénale internationale
Paix